

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance ordinaire du 14 mai 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'ancienne classe, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Evelyne ROBERT, Carole PETIT, Nadine ENGELMANN

Excusés : Stephen LYTTON qui donne pouvoir à Carole PETIT, Jean-Luc BURÉ qui donne pouvoir à Sylvie JOUBLIN et Hervé CHEVRIER

Secrétaire de séance : Nadine ENGELMANN

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
<b>8</b>	<b>5</b>	<b>5 + 2 pouvoirs</b>
<b>Date de convocation</b> <b>09 mai 2019</b>		<b>Date d'affichage</b> <b>09 mai 2019</b>

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**LOCATION DU LOCAL SITUÉ 9 RUE DU PONT  
DE\_2019\_46**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'annuler la délibération du 22 janvier 2019 n°DE\_2019\_06
- d'autoriser M. le Maire à signer le bail commercial précaire du local situé 9 rue du Pont, pour une période d'un an, à compter du 1<sup>e</sup> juin 2019 à la SARL ANIERE ET FILS,
- de fixer le montant du loyer à 226.60 € par mois
- de fixer la caution à 226.60 €
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

**LOCATION DE LA LICENCE IV  
DE\_2019\_47**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'annuler la délibération du 22 janvier 2019 n°DE\_2019\_07
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location de la licence IV à la SARL ANIERE ET FILS à compter du 1<sup>e</sup> juin 2019
- de fixer le montant du loyer à 50 € par mois
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

**AVENANT AU MARCHE DE MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE ET DE  
L'AMENAGEMENT DES SANITAIRES DE L'ECOLE  
DE\_2019\_48**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de passer un avenant sur un lot en plus-value liés à des imprévus (revêtement de sol bureau du maire et accueil):

- Lot 7 : peinture sols souples : Entreprise CHEVILLARD ET FILS, plus-value de 1 892.10 € HT, (montant initial du marché : 16 302.50 € HT)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette plus-value et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

**POSE D'UNE ALARME A LA MAIRIE ET L'ECOLE  
DE\_2019\_49**

Après étude des devis reçus, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de la SAS ROUSSEAU CREMIERE pour la pose d'une alarme à la mairie et à l'école pour un montant de 3011.70 € HT et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE DU CENTRE  
BOURG  
DE\_2019\_50**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, par 2 voix POUR et 5 CONTRE de refuser la proposition d'étude de l'ATD pour l'aménagement d'une zone 30 km/h dans le centre bourg du village

**FONDS DE CONCOURS POUR LA VOIRIE COMMUNALE 2018-2019  
DE\_2019\_51**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes d'Avallon Vézelay Morvan et notamment les dispositions incluant la Commune d'ARCY SUR CURE comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune d'ARCY SUR CURE souhaite procéder à la réfection du VC n°9 (Route du Beugnon) et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Communauté de Communes d'Avallon Vézelay Morvan,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes d'Avallon Vézelay Morvan en vue de participer au financement de la réfection VC n°9 (Route du Beugnon), à hauteur de 20 515.45 €, et d'autoriser le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

**DEVIS POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE LA  
GRANGE DE L'ANCIENNE ECOLE DU BEUGNON  
DE\_2019\_52**

Après consultation et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise SOARES Manuel pour les travaux de réfection de la toiture de la grange de l'ancienne école du Beugnon pour la somme de 12 982 € HT, entreprise la mieux disante avec la fourniture d'une sous toiture.
- D'accepter le don de 5000 € de l'Association Les Amis de la Chapelle du Beugnon destinés à ces travaux.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil qu'il vient de signer l'acte notarié pour l'achat pour 1 € symbolique de la cabane de chasse situé vers le cimetière. Le bâtiment a été assuré.
- Défibrillateurs : après discussion avec l'Association Les Arcadies, il a été décidé que 3 défibrillateurs seraient posés sur la commune (un à la mairie et au Lac Sauvín et un autre en 2020 au Beugnon)
- Travaux d'accessibilité de la mairie : la structure de l'escalier intérieur sera posée le 15 mai. La fin des travaux est prévue fin juin
- Mme JOUBLIN informe le conseil du décès de Mme Rose VINCENT ancienne habitante d'Arcy pendant la guerre qui a fait partie de la Résistance. Mme LEMOIGNE et M. RENE l'avaient rencontrée en 2018 afin de recueillir son témoignage sur cette époque. Le Conseil Municipal présente toutes ses condoléances à sa famille
- Renseignements seront pris pour une éventuelle installation d'un home ball (terrain de sport de ballon entouré d'un filet) sur la commune
- Une séance de cinéma de plein air se tiendra à ARCY le 13 juillet vers 22h30 place de la Gare. Le film diffusé sera La La Land
- Une candidature est à l'étude pour le remplacement de l'employé municipal en contrat aidé.

La séance est levée à 23h00

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Maire d'ARCY sur CURE' and a central emblem featuring a tree and a sun.